



Journées d'études et de perfectionnement 9 et 10 mars 2007
Organisées par le SIGOP-SIDOPS, groupe national des soins infirmiers, domaine opératoire suisse.

Madame la Présidente du SIGOP-SIDOPS
Monsieur le Vice-syndic
Mesdames, Messieurs les invités d'honneur
Mesdames, Messieurs,

Que de chemin parcouru depuis le dernier congrès du GRISOP qui s'est tenu en 2005 dans ces mêmes lieux.

Aux «si», aux «mais» et aux «peut-être» ou «peut-être pas» ont fait place des textes de lois et des ordonnances qui ont été approuvées par les instances politiques fédérales et qui dessinent le cadre nouveau du système éducatif suisse dans sa globalité.

La mise en œuvre de ces lois a débuté en 2006. Pour les professions de la santé, on peut vraiment parler d'un profond bouleversement car cela signifie le passage de toutes les formations sous l'autorité de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), le mandat donné par les cantons à la Croix-Rouge suisse se terminant en 2011.

Dans cette phase de transition l'Association suisse des infirmières joue un rôle actif en ce qui concerne les formations de la santé à tous les niveaux.

Et pour vous, professionnelles du domaine opératoire, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire rassembler vos ressources, vos compétences de gestion du stress, d'adaptabilité, de créativité, afin de pouvoir faire preuve d'un esprit d'ouverture encore plus grand que vous ne l'avez eu jusqu'à présent.

Avoir la force de se souvenir que ce que vous maîtrisez et offrez aujourd'hui va devoir s'intégrer, se développer dans le nouveau paysage de la formation professionnelle.

Il faudra apprendre de nouvelles terminologies, de nouveaux langages pour pouvoir communiquer avec les nouvelles générations de professionnelles.

Il s'agira d'accepter de déléguer à d'autres certaines prérogatives d'aujourd'hui pour prendre de nouvelles responsabilités dans votre champ d'activité très spécifique qui allie des compétences en soins infirmiers et des compétences techniques du domaine opératoire.

Pour vos groupes professionnels, cela signifie l'anticipation des besoins d'actualisation des professionnelles en activité et la mise en place d'actions de formations complémentaires.

Mais aujourd'hui, cela veut dire: redéfinir le profil professionnel postdiplôme pour l'adapter aux nouvelles exigences de la pratique. Ces travaux sont en bonne voie.

Toutefois, il y a deux prérequis avant de pouvoir soumettre une demande de réglementation d'une nouvelle formation postdiplôme dans le domaine opératoire à l'Organisation faîtière nationale du Monde du Travail en santé, appelée OdASanté:

- Les formations diplômantes d'infirmière et de technicienne du domaine opératoire doivent être préalablement reconnues par l'OFFT.

- 1) le diplôme en soins infirmiers devrait être reconnu en automne de cette année.
- 2) Les travaux concernant le diplôme de technicienne du domaine opératoire sont en cours. La reconnaissance devrait avoir lieu dans le courant du premier semestre 2008.

Pour que les liens se fassent entre ces différents projets, l'ASI demande que des représentants d'un projet aient leur place dans les groupes de pilotage des autres projets. Cette demande a été entendue par l'OdASanté et ces représentations sont actuellement assurées par Mesdames Monika Knecht et Brigitte Fritschi, membres du SIGOP-SIDOPS et moi-même e tant que déléguée des associations professionnelles de la santé dans le Comité de l'OdASanté.

D'autre part, la Commission paritaire a entamé des discussions avec la Société suisse de chirurgie (SSC) afin de définir des orientations communes pour l'avenir de la formation postdiplôme.

Marianne Schmid